

Revue de presse

Journal : La Broye

Date : 26 septembre 2024

Les communes et l'armée se mettent d'accord sur les nuisances du F-35A

AÉRODROME Les calculs prennent en compte 4200 décollages et atterrissages. Aucun vol d'entraînement avec les nouveaux avions de combat n'aura lieu le lundi matin et le vendredi après-midi. Les communes ont par ailleurs retiré leurs oppositions au nouveau centre d'entraînement.

PAYERNE

Un accord a pu être trouvé concernant les nuisances sonores qui seront causées par le nouvel avion de combat F-35A sur les valeurs de référence pour la suite de la procédure lors d'un entretien qui a réuni la présidente de la Confédération Viola Amherd, les communes concernées, la Communauté régionale de la Broye (Coreb) et l'Association pour la sauvegarde des intérêts des communes riveraines de l'aérodrome (Asic), a communiqué mercredi le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS).

Pour les calculs, les parties prenantes se sont mises d'accord sur une base de 4200 décollages et atterrissages. Cela représente environ la moitié des mouvements aériens actuels et correspond aux prévisions pour le service de vol effectif figurant dans le rapport succinct sur les mesures de bruit de février 2022, rappelle le DDPS dans son communiqué. Les fluctuations annuelles des mouvements aériens effectifs ne sont pas prises en compte. «En réduisant le nombre de mouvements aériens, les

forces aériennes concentreront dans le temps le service de vol des avions de combat. Aucun entraînement ordinaire avec des F-35A n'aura lieu le lundi matin ni le vendredi après-midi. Le cadastre des nuisances sonores et le règlement seront élaborés sur la base de ces valeurs et harmonisés avec les communes. Le DDPS continuera à cet égard d'examiner et de mettre en œuvre des mesures de réduction des nuisances sonores là où cela est possible.»

Avantages économiques pour la région

Plusieurs discussions ont eu lieu en vue de l'implantation d'emplois et du développement économique de l'aérodrome. Pour la région, il est important que la poursuite du développement de Payerne, en tant que base aérienne principale des forces aériennes, génère des avantages économiques, relève le DDPS.

Début septembre, Viola Amherd, cheffe du DDPS et présidente de la Confédération, a échangé avec des représentants des communes, de la Coreb et de l'Asic. Le DDPS et la région se sont mis d'accord sur deux principes. Payerne, en tant que principal aérodrome militaire avec une utili-

sation civile croissante, doit accueillir un centre de formation aux métiers de la maintenance aéronautique. Cette intention doit être concrétisée par un groupe de travail dirigé par le DDPS et la Coreb. Il doit réunir les services concernés de la Confédération, des cantons de Fribourg et Vaud, de Ruag et de Swiss Aeropole. Il se constituera dans les prochaines semaines et précisera la marche à suivre.

En outre, un deuxième groupe de travail doit identifier les possibilités de développement et d'implantation de places de travail sur le site payernois. Il sera dirigé par le DDPS et se constituera d'ici à la fin de cette année. Il doit notamment associer Armasuisse, les forces aériennes, les cantons de Vaud et Fribourg, la Coreb, Swiss Aeropole et l'EPFL.

Les oppositions levées

À l'automne 2023, le DDPS a mis à l'enquête la demande de permis de construire pour un centre d'entraînement F-35A avec simulateur de vol et installation d'instruction pour le personnel au sol. La Coreb, l'Asic et 14 communes avaient déposé des oppositions préventives.

Suite à l'accord trouvé, les



4200 décollages et atterrissages avec le futur F-35A représentent la moitié des mouvements aériens actuels. PHOTO DDPS

communes ont retiré leurs oppositions ou confirmé leur intention de le faire. Elles permettent le démarrage des travaux préparatoires pour la construction du centre d'entraînement, après approbation formelle de la demande de permis de construire en octobre. Les bâtiments devraient être opérationnels à partir de mi-2028.

Une quarantaine de places de travail seront créées pour le centre d'entraînement, qui per-

mettra aux pilotes d'effectuer leurs vols d'entraînement sur simulateur et au personnel au sol de l'ensemble des forces aériennes d'effectuer sa formation de base.

Travaux dès octobre

Enfin, une grande partie de l'infrastructure immobilière des bases aériennes de Payerne, Meiringen et Emmen peut être réutilisée pour l'engagement du F-35A car ses dimensions sont similaires

à celles du F/A-18. Des adaptations sont nécessaires au niveau de l'infrastructure d'instruction, des installations techniques et des dispositifs de sécurité. Pour les mesures de construction, le parlement a approuvé un crédit d'engagement de 120 millions de francs dans le cadre du message sur l'armée 2022.

La phase de construction sur la base aérienne payernoise débutera en octobre.

■ ISABELLE KOTTELAT